



Monsieur le maire
Hôtel de ville
1, Place saint Blaise
78955 Carrières-sous-Poissy

Carrières-sous-Poissy, le 13 avril 2020

Monsieur le maire,

La question des masques individuels est depuis plusieurs semaines au cœur de l'actualité. Dans un contexte de pénurie, il était parfaitement normal que tous les masques de protection (chirurgicaux et FFP2) soient réservés aux soignants. Et aujourd'hui encore, ils doivent être réservés à ceux qui en ont un besoin impératif.

Depuis plusieurs jours, de nombreuses initiatives ont été lancées pour la fabrication de masques alternatifs, en tissu, qui pourraient, eux, être utilisables par la population dans son ensemble. Si, ces masques dits « alternatifs » n'ont pas la même efficacité que les masques techniques, ils protègent assurément en réduisant le volume de gouttelettes que nous projetons en parlant, L'Académie nationale de médecine a officiellement recommandé le port de tels masques, en particulier lorsque les mesures de déconfinement seront engagées.

Le Gouvernement n'a aujourd'hui pas pris de position officielle quant à cette recommandation. Néanmoins, en tant qu'élu local, je considère qu'il est de notre responsabilité d'anticiper cette situation mais aussi de limiter au maximum la propagation du virus Covid-19, y compris pendant cette phase de confinement.

La municipalité de Carrières-sous-Poissy pourrait donc, à l'image de nombreuses autres collectivités territoriales en France (Toulouse, Dinard, Conseil départemental du Val de Marne, Joinville-le-Pont, Frévent, Annecy, Bourg en Bresse...), passer commande de masques en tissu répondant aux normes définies par l'État et l'AFNOR.

Chaque Carriérois pourrait alors en recevoir deux (soit près de 33 000 à commander) et ainsi les utiliser lors des sorties indispensables (courses alimentaires, rendez-vous médicaux, etc...) à l'extérieur de leur domicile.

Ces masques nécessiteront des précautions d'utilisation qu'il conviendra de rappeler aux administrés :

- Leur utilisation ne doit pas dépasser une durée de trois heures
- Un lavage à 60°C doit être réalisé après chaque utilisation
- Leur utilisation nécessite impérativement d'effectuer les gestes barrière avant l'installation et après la désinstallation
- Une fois le masque installé, il faut éviter toute manipulation pour éviter le contact des mains avec le visage.

Il faut être très clair : le port de tels masques ne peut en aucun cas se substituer aux gestes barrières. Il s'y ajoute. Et bien évidemment, il ne justifie aucune dérogation aux règles de confinement : il s'agit d'une précaution supplémentaire.

La distribution des masques pourrait se faire par tous les élus du conseil municipal et des membres de la réserve citoyenne dans toutes les boîtes aux lettres des particuliers de Carrières-sous-Poissy. Cette solution doit être privilégiée afin de ne pas inciter les habitants à venir se rassembler dans des lieux de distribution pour récupérer les masques.

Je compte sur votre sens des responsabilités et souhaite une mise en œuvre rapide de cette mesure qui nous permettra collectivement de nous protéger encore plus contre ce virus.

Compte-tenu du contexte exceptionnel et pour faire face à cette crise majeure, nous devons être unis et mobilisés pour organiser le quotidien des habitants et assurer la protection de nos concitoyens.

Recevez, Monsieur le maire, mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eddie Ait". Below the signature is a horizontal line with a stylized flourish underneath it.

**Conseiller municipal
Conseiller régional d'Ile-de-France**

06 40 93 71 62 - eddieait.perso@gmail.com